

INFORMATION ADRESSAGE

Dénomination des voies et numérotation des habitations

Octobre 2019

Aujourd'hui, nous entrons dans la phase finale du projet d'adressage. A l'issue d'un travail engagé depuis plus d'un an en collaboration avec le bureau d'études ENVERGURE, la dénomination des voies et la numérotation des habitations et autres locaux sont désormais terminées.

Nous vous rappelons que le projet a été présenté lors de la cérémonie des vœux en janvier 2019. Comme annoncé dans la lettre municipale de juin 2019, vous avez la possibilité de prendre connaissance de la liste des voies en consultant les plans en mairie ou sur le site internet de la commune.

Désignation du nom des voies et places pour notre commune :

- 34 voies et 1 nouvelle place :

1	Route de Saint-Martin	13	Impasse du Nant d'Orange	25	Impasse de Marcellaz
2	Impasse de Beauregard	14	Chemin du Champ de Foire	26	Chemin du Champ d'Elysée
3	Impasse du Relais de St Martin	15	Impasse des Tilleuls	27	Chemin des Teppes
4	Impasse des Grandes Pièces	16	Impasse du Bois Millet	28	Route de Chez Lovat
5	Impasse des Brillles	17	Route du Moulin	29	Chemin des Fermes
6	Impasse du Pré du Roi	18	Impasse des Pommiers	30	Chemin de Traverse
7	Impasse de Chez Poncier	19	Impasse de la Source	31	Route du Crozet
8	Route du Chéran	20	Route du Plan d'Eau	32	Chemin de la Perrière
9	Route du Plateau	21	Chemin des îles du Chéran	33	Chemin de la Marnaz
10	Route des Croës	22	Impasse de la Fenaison	34	Impasse de la Grande Côte
11	Route de Rossillon	23	Impasse de la Pallud	35	Impasse de la Combe
12	Route de la Fruitière	24	Place du Couvent		

- Le maintien des places existantes :

36	Place du 8 mai 1945	38	Place Jean Moulin
37	Parking Jean Dumaz	39	Place des Cantalous

- 445 numéros de maisons et autres locaux.

La mairie vient de passer commande des plaques de rues et numéros d'habitation. La pose des plaques va être réalisée par la Société « Pic Bois » et la pose des numéros par le bureau ENVERGURE, à partir du 12 novembre.

Le bureau ENVERGURE va se rendre à votre domicile et étudiera, avec votre accord (dans la mesure du possible), l'emplacement le plus judicieux pour la pose de votre numéro à savoir, le plus lisible depuis la route suivant la configuration des lieux.

Dès que votre numéro sera posé, nous vous invitons à demander en mairie votre attestation de nouvelle adresse.

Comment bien rédiger votre nouvelle adresse ? ( il s'agit d'une modification administrative et non d'un changement d'adresse lié à un déménagement).

Le format de votre nouvelle adresse établi avec les services de la Poste se décline sur 4 à 6 lignes selon votre situation :





1. **Nom et Prénom**
2. Le cas échéant : numéro de votre appartement
3. Le cas échéant : Nom de la résidence ou de l'immeuble
4. Nom du hameau ou du lieu-dit (**facultatif**)
5. **NUMERO ET NOM DE LA VOIE**
6. **CODE POSTAL ET COMMUNE**



Une précision : Vous avez la possibilité d'ajouter à votre nouvelle adresse le nom du lieu-dit ou du hameau à condition de le positionner **au-dessus** du numéro et du nom de la voie.

Pour faciliter la lecture électronique des adresses, pensez à ne pas mettre de virgule après le numéro de rue, ni point, ni apostrophe, ni souligné, ni tiret. Ecrire en lettres majuscules les deux dernières lignes.

Après la modification de votre adresse, il vous appartiendra de prendre quelques dispositions :

	<p>La carte grise : La seule pièce à mettre obligatoirement à jour est la carte grise des véhicules. Les formalités de changement d'adresse sont gratuites sauf pour les cartes grises comportant les anciens numéros d'immatriculation. Pour votre changement d'adresse, il vous suffit de vous rendre sur le site « service-public.fr » et de demander une modification d'adresse. S'il s'agit du 1er, 2e ou 3e changement d'adresse sur votre carte grise, vous devez demander une étiquette avec votre nouvelle adresse. Elle vous sera adressée par la Poste et vous devrez la coller sur votre carte grise à l'emplacement prévu.</p>
	<p>Les pièces d'identité, le permis de conduire et la carte d'électeur : le changement d'adresse n'est pas obligatoire</p>
	<p>La Poste met à votre disposition des cartes « Changement d'adresse » pour informer vos proches et contacts de votre nouvelle adresse. L'affranchissement est gratuit pour ces cartes qui sont disponibles au bureau de Poste. Qui informer ? employeur, CPAM, CAF, POLE EMPLOI, caisses de retraite, banques, assurances, complémentaires santé, médecins, pharmaciens, écoles, associations sportives et culturelles, opérateurs de téléphonie, fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, combustibles...), fournisseurs divers, partenaires commerciaux de vente par correspondance, famille, amis, connaissances...</p>
	<p>Vous pouvez signaler votre changement d'adresse à plusieurs organismes en une seule déclaration sur la plateforme de « service-public.fr ». Ce site permet d'informer plusieurs organismes publics et privés d'un changement d'adresse postale, d'adresse électronique, de numéro de téléphone fixe et de téléphone portable</p>

De son côté, la mairie va transmettre les nouvelles adresses à : la Poste, services fiscaux, Cadastre, ENEDIS, ORANGE, services de secours, sociétés de navigation GPS, services eau et assainissement de Grand Chambéry.

Lorsque votre boîte aux lettres est éloignée de votre habitation ou de votre local professionnel, vous pourrez disposer d'un adhésif (sur lequel figure votre numéro), à apposer sur votre boîte aux lettres.

Enfin, pour les nouvelles constructions, l'attribution du numéro s'effectuera à la délivrance du permis de construire.

**N'hésitez pas à contacter la mairie pour vous accompagner dans vos démarches
TEL 04 79 63 32 64 mairie.lescheraines@orange.fr.**

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bien cordialement.

Le Maire, Albert DARVEY